



Pension alimentaire interim

Par **Mel17170**, le **01/04/2019** à **16:06**

Bonjour,

Alors voilà mon compagnon est en divorce et la va passer en conciliation avec son ex femme elle lui demande 230 € de PA alors qu'il est en fin de mission dans 4 jours. A la petite nous lui achetons tout et ça mère rien mon compagnon et moi avons une petite de 1 ans et demi bientôt.

Es ce que mon compagnon sera obliger de payer la pension on paie vraiment tout même ses activités cantine tout merci de me répondre.

Par **youris**, le **01/04/2019** à **16:18**

bonjour,

il appartient à votre compagnon de présenter ses arguments et en particulier ses revenus au juge qui fixera le montant d ela pension alimentaire selon ce qu'il estimera équitable.

je ne suis pas certain que le fait d'avoir eu un autre enfant avec une autre femme, en étant toujours marié, soit très apprécié du juge car les droits et obligations du mariage demeurent jusqu'au divorce en particulier le devoir de fidélité.

salutations

Par **Mel171700**, le **01/04/2019** à **16:54**

A partir du moment que le divorce est prononcée il a le droit de refaire ça vie cela fait plus de 2 qu'il est prononcée

Par **youris**, le **01/04/2019** à **18:41**

vous avez pourtant écrit:

" mon compagnon est **en divorce** et la va **passer en conciliation** avec son ex femme "

selon l'article 252 du code civil la conciliation est obligatoire avant l'instance judiciaire du divorce.

cela signifie que la conciliation précède toujours le divorce.

selon votre phrase, votre compagnon n'est pas divorcé.